



Le 21 octobre 2009

Cher membre de l'ICI,

Je vous écris aujourd'hui au sujet du programme de réduction des cotisations de membre de l'ICI.

Récemment, le conseil d'administration national de l'ICI a demandé à Ray Geneau, CRF, de présider un groupe de travail sur la réduction des cotisations de membre de l'ICI, dont l'objectif était d'examiner comment notre Programme de réduction des cotisations se compare aux autres organisations. Le groupe de travail était formé de Myrton Bello FRI, Keith McAlister CLO ACoM, Eddie Lok CPM®, Barbara Molstad CRES, et Madame Geneau.

Après des recherches intensives et de nombreuses discussions, les conclusions du groupe de travail ont été présentées au conseil d'administration national à la réunion du Conseil, qui s'est tenue le 31 mai 2009 à Halifax, N.-É.

Le groupe de travail a recommandé qu'à compter de janvier 2010, les cotisations de membre soient réparties en trois catégories :

- Membre actif – Membre de l'ICI qui paie 100 % des cotisations de membre et a pleine capacité, privilèges, et obligations.
- Membre inactif/à la retraite – Membre de l'ICI (qui reçoit des prestations du RPC) qui paie 25 % des cotisations de membre et qui n'a aucuns droits ou privilèges.
- Membre honoraire – Titre décerné par le conseil d'administration national, à sa discrétion, à des personnes qui n'ont jamais été des membres actifs de l'ICI.

En outre, tous les membres de l'ICI dont les cotisations de membre sont calculées par le système de réduction des cotisations actuel (c.-à-d., réductions de niveau 1, 2 et 3) NE SERONT PAS touchés par ces modifications. Leur structure de cotisation actuelle sera maintenue de façon permanente.

Après avoir considéré attentivement tous les éléments et délibéré, le conseil d'administration national de l'ICI a approuvé les recommandations présentées par le groupe de travail. Le Conseil croit que cette nouvelle structure est juste et équitable pour tous les membres et qu'elle permettra de s'assurer d'un avenir solide pour l'ICI.

J'ai confiance que vous serez d'accord avec notre décision après avoir lu cette lettre. Si vous avez d'autres questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou avec la directrice exécutive de l'ICI, Maura McLaren, au 1-800-542 7342, poste 30.

Cordialement,

William McCarthy, FRI CPM® CLO
Président national de l'ICI 2009-2010